Envoyé en préfecture le 23/10/2023
Reçu en préfecture le 23/10/2023
Publié le 23/10/2023
ID : 038-200030658-20231016-2023_153-DE

Communauté de Communes du Trièves

Avignonet - Château Bernard – Châtel en Trièves - Chichilianne – Clelles – Cornillon en Trièves - Gresse en Vercors – Lalley – Lavars – Le Percy - Mens - Monestier de Clermont – Monestier du Percy – Prébois- Roissard - Saint Andéol – Saint Baudille et Pipet - Saint Guillaume – Saint Jean d'Hérans - Saint Martin de Clelles – Saint Martin de la Cluze - Saint Maurice en Trièves – Saint Michel les Portes - Saint Paul les Monestier – Sinard – Treffort - Tréminis
300 chemin Ferrier - 38650 MONESTIER DE CLERMONT
Tél. : 04.76.34.11.22 - Fax : 04.76.34.13.37 - Courriel : accueil@cdctrieves.fr

2023/153 JF

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

L'AN DEUX MILLE VINGT TROIS, le 16 octobre, à 18 heures 30, le Conseil de Communauté dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à St Martin de Clelles, sous la présidence de Jérôme Fauconnier.
Membres en exercice : 41
Date de Convocation : 10 octobre 2023
Présents : Jérôme Fauconnier, Eric Vallier, Alain Roche, Fanny Lacroix, Marie-Pierre Drain, Alexandre Eyraud Griffet, Sabine Campredon, Pierre Suzzarini, Gilles Barbe, Françoise Streit, Claude Didier, Jean-Louis Goutel, Eric Furmanczak, Caroline Fiorucci, Uta Ihle, Robert Cuchet, Yannick Faure, Christophe Drure, Gilles Cléret, Alain Vidon, David Piccarretta, Eric Bernard, Hélène Rossi, Freddy Riotton, Patrick Martinello, Joël Zoppé, Béatrice Vial, Fabienne Croze, Pierrick Bonenefant, Anne-Marie Fitoussi.
Suppléants avec voix délibérative : Anne Deprez, Angeline Guillen, Marc Giraud
Suppléants sans voix délibérative : François Gaborit, Jocelyne Haut, Jean-Luc Granier
Pouvoirs : Jean-Marc Bellot à Jérôme Fauconnier, Aymeric Faivre à Eric Furmanczak, Véronique Méneghin Caprio à Caroline Fiorucci, Danielle Montagnon à Françoise Streit, Christian Roux à Fabienne Croze,
Votants : 38 Pour : 38

OBJET : AVENANT AU MARCHE DE CONSTRUCTION D'UNE MAISON DE SANTE PLURIDISCIPLINAIRE A MENS 38710 – LOT 3 : CHARPENTE BARDAGE BOIS DESAMIANTAGE

Par délibération du 17 octobre 2022 le lot N°03 Charpente Bardage bois Désamiantage a été attribué à l'entreprise MERLE pour un montant initial de 182 084.90 € HT.
Il est proposé au conseil d'approuver la passation d'un avenant avec l'entreprise MERLE pour les travaux supplémentaires suivants :

- Mise en œuvre de chevrons sur voligeage pour assurer la stabilité mécanique du complexe isolant en toiture ;
- Mise en conformité du complexe isolant de la toiture ;
- Modification de la charpente et de la couverture dues au déplacement de la cage d'ascenseur ;
  Désamiantage complémentaire.

Le montant de cet avenant s'élève à 3 227.14 € HT représentant une augmentation de 1.77 % par rapport au marché initial.

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré à l'unanimité,

- **APPROUVE** la passation d'un avenant avec l'entreprise MERLE tel que défini ci-dessus,
- **AUTORISE** le Président à signer tout document en rapport.

Fait à Saint Martin de Clelles, le 16 octobre 2023
Le Président
Jérôme FAUCONNIER

Certifié exécutoire compte tenu de la transmission en Préfecture le 23/10/23 *et de sa publication le* 23/10/23